

**Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,**

**Objet :**  
**Réservation d'une partie du**  
**domaine public pour un tournage**  
**de la série « Cassandra »**

- ◆ Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.111-1, L.131-1, L.511-1,
- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213.2,1
- ◆ Vu le Code de la Route, et notamment l'article R.411-8,
- ◆ Vu le Code Pénal, et notamment l'article R 610-5,
- ◆ Vu la demande d'autorisation de la Société "France télévisions/La Fabrique", 14, rue des Cuirassiers –CS 63824- 69487 LYON Cedex 03, afin de réaliser le tournage de la série Cassandra.
- ◆ Considérant la nécessité de réserver une partie du domaine public, afin de réaliser des prises de vue sur le domaine public
- ◆ Considérant qu'il y a lieu d'apporter des prescriptions afin que ce tournage se déroule dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes et les biens.

## **ARRÊTE**

### **Article 1 :**

Pour permettre le tournage d'un nouvel épisode de la série « Cassandra », France télévisions / La Fabrique sont autorisés à occuper une partie du domaine public communal du **mercredi 25 mars 2025 à 08h00 au dimanche 30 mars 2025 à 19h00**.

### **Article 2 : (Camp de base)**

Du mercredi 25 mars 2025 à 14h00 au dimanche 30 mars 2025 à 19h00, le stationnement des véhicules techniques ainsi que l'implantation de barnums nécessaires au tournage de la série cassandre est autorisé sur le parking de la plage dans l'angle de l'impasse des mouettes et de la route du port au niveau des deux premières allées de stationnement. Les organisateurs veilleront, dans la mesure du possible, à s'installer de manière à laisser libre la circulation des piétons.

### **Article 3 : (Circulation)**

Durant le temps du tournage, l'organisation pourra procéder à des blocages par intermittence des piétons sur les différents sites (esplanade, embarcadère, plage de la crique, ponton de la digue à panade)  
Le passage éventuel des services de secours devra rester accessible en toutes circonstances.

### **Article 4 : (Esplanade - Embarcadère)**

Du mercredi 26 mars 2025 à 08h00 au vendredi 28 mars 2025 à 20h00, France télévisions / La Fabrique a autorisation d'occuper l'esplanade de l'espérance en y installant une scène, des gradins, un barnum et un banc. Les véhicules nécessaires pour l'installation de ces éléments sont autorisés à accéder à l'esplanade.  
Les organisateurs ont également l'autorisation d'occuper temporairement le ponton de l'embarcadère.  
Une signalisation suffisante devra être mise en place en amont par la société de production. (barrières, affiches visibles).

### **Article 5 : (Plage de la crique – digue à panade)**

Le vendredi 28 mars 2025 de 07h à 14h, France télévisions / La Fabrique a autorisation d'occuper la plage de la crique et le ponton de la digue à panade.  
Les véhicules légers nécessaires au tournage sont autorisés à circuler sur le chemin entre le laudon et la plage de la crique en respectant les lieux et l'allure du pas.  
Une signalisation suffisante devra être mise en place en amont par la société de production. (barrières, affiches visibles).

## ARRETE MUNICIPAL n°AC 2025.41

### **Article 6 :**

L'organisateur aura à sa charge la prise en compte de toutes les mesures de sécurité pour les personnes et les biens.

L'ensemble des espaces utilisés devront être remis dans l'état original à l'issu du tournage.

### **Article 7 :**

Le présent arrêté sera :

- ◆ TRANSMIS A :
  - ✓ Monsieur l'Adjudant-chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz,
  - ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
  - ✓ Monsieur le responsable du centre de secours de Saint-Jorioz
  - ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
  - ✓ Monsieur le Directeur des services techniques de Saint-Jorioz,
  - ✓ Au demandeur [philippe.gaudet@francetv.fr](mailto:philippe.gaudet@francetv.fr); [valentin0bourguet@gmail.com](mailto:valentin0bourguet@gmail.com)
  - ✓ Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.
- ◆ Diffusé sur le site internet de la mairie

A SAINT-JORIOZ  
Le 25.03.2025

Le Maire

Michel BEAL

